

29 – Budget communal - Approbation du budget supplémentaire du budget principal pour l'exercice 2025

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le référentiel budgétaire et comptable M57,

Vu le budget primitif de l'exercice 2025 du budget principal voté par le Conseil Municipal du 20 mars 2025,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 26 juin 2025 portant constatation et affectation du résultat de l'exercice 2024,

Vu le rapport de présentation

Vu l'avis de la Commission Administration Générale et Finances du 6 octobre 2025,

Vu le projet de budget supplémentaire de l'exercice 2025 présenté au Conseil Municipal par Madame le Maire,

Délibère

Article 1

Adopte le budget ayant été présenté par fonction et les crédits votés par chapitre tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement, le budget supplémentaire de l'exercice 2025 du budget principal qui s'équilibre en dépenses et en recettes (restes à réaliser de l'exercice 2024 compris) comme suit :

Section de fonctionnement	7.697.642,17 €
Section d'investissement	22.736.411,90 €
Total budget supplémentaire.....	30.434.054,07 €
Dont mouvements réels	21.106.785,07 €
<i>Dont mouvements d'ordre.....</i>	<i>9.327.269,00 €</i>

Les crédits votés par chapitres fonctionnels en section de fonctionnement et en section d'investissement (dépenses et recettes) sont présentés dans le tableau joint en annexe à la présente délibération.

Article 2

L'état de répartition des crédits de subventions (annexe budgétaire IV-B8) pour l'exercice 2025 est modifié au budget supplémentaire comme suit :

93020/65748

FNPC (cyclone Chido Mayotte).....	10.000,00 €
Faune Alfort (subvention exceptionnelle).....	10.000,00 €
Ars Musica Mansonium (50 ans)	1.000,00 €
GDSA (Groupement de Défense Sanitaire des Abeilles).....	500,00 €

93316/65748

Association Musique et Danse (subvention Jeune Public 2024-2025)	40.000,00 €
Association Musique et Danse (subvention Intermittents 2024-2025)	40.000,00 €

Subventions de fonctionnement attribuées au BS 2025 **101.500,00 €**

Article 3

Autorise la reprise de provision disponible au compte 15181 (autres provisions pour risques non budgétaires) à hauteur de 100.000 euros au budget supplémentaire de l'exercice afin d'apurer le contentieux Autolib.

BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2025		
1-SECTION DE FONCTIONNEMENT		
SECTION DE FONCTIONNEMENT	DÉPENSES	RECETTES
MOUVEMENTS RÉELS	1 010 373,17 €	1 398 236,00 €
930-Services généraux	2 131 403,17 €	1 557 413,00 €
931-Sécurité	56 378,00 €	0,00 €
932-Enseignement - Formation	-17 470,00 €	34 170,00 €
933-Culture Jeunesse et Sports	127 363,00 €	0,00 €
934-Santé et Action sociale	31 022,00 €	-109 750,00 €
935-Aménagement du territoire	128 922,00 €	-15 000,00 €
936-Action économique	0,00 €	0,00 €
937-Environnement	0,00 €	0,00 €
938-Transports	31 100,00 €	0,00 €
941-Autres impôts et taxes	-1 478 345,00 €	-147 240,00 €
942-Dotations et participations	0,00 €	-91 357,00 €
943-Opérations financières	0,00 €	0,00 €
945-Provisions et autres opérations mixtes	0,00 €	170 000,00 €
Mouvements d'ordre	6 687 269,00 €	2 640 000,00 €
<i>946-Transferts entre sections</i>	<i>20 000,00 €</i>	<i>2 640 000,00 €</i>
<i>953-Virement à la section d'investissement</i>	<i>6 667 269,00 €</i>	<i>0,00 €</i>
002-Résultat de l'exercice précédent	***	3 659 406,17 €
TOTAL DE LA SECTION	7 697 642,17 €	7 697 642,17 €

BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2025		
2-SECTION D'INVESTISSEMENT		
SECTION D'INVESTISSEMENT	DÉPENSES	RECETTES
MOUVEMENTS RÉELS	3 059 789,00 €	-987 480,00 €
900-Services généraux	628 676,00 €	0,00 €
901-Sécurité	361 736,00 €	418 140,00 €
902-Enseignement - Formation	244 855,00 €	0,00 €
903-Culture Jeunesse et Sports	919 878,00 €	450 000,00 €
904-Santé et Action sociale	-187 125,00 €	0,00 €
905-Aménagement du territoire	532 021,00 €	-268 960,00 €
906-Action économique	36 248,00 €	0,00 €
907-Environnement	0,00 €	0,00 €
908-Transports	523 500,00 €	0,00 €
921-Taxes non affectées	0,00 €	425 000,00 €
922-Dotations et participations	0,00 €	-151 660,00 €
923-Dettes et autres opérations financières	0,00 €	-1 835 000,00 €
954-Produits des cessions d'immobilisations	0,00 €	-25 000,00 €
Mouvements d'ordre	2 640 000,00 €	6 687 269,00 €
<i>926-Transferts entre sections</i>	<i>2 640 000,00 €</i>	<i>20 000,00 €</i>
<i>951-Virement de la section de fonctionnement</i>	<i>0,00 €</i>	<i>6 667 269,00 €</i>
001-Solde d'exécution de la section d'investissement 2023	7 895 307,26 €	***
1068-Excédent de fonctionnement capitalisé 2023	***	9 636 904,50 €
Restes à réaliser de l'exercice 2024	9 141 315,64 €	7 399 718,40 €
TOTAL DE LA SECTION	22 736 411,90 €	22 736 411,90 €

Pour extrait conforme,
Le Maire



Marie France PARRAIN

Le Secrétaire de séance

R. Maria

Romain MARIA

Délibération affichée le : 15/10/2025

Délibération adoptée par :

40 voix pour :

Elus de la Majorité Municipale

02 voix contre :

Mme Panassac, M. Betis

01 abstention(s) :

M. Maubert

00 ne prenant pas part au vote

Accusé de réception en préfecture
094-219400462-20251009-DEL29AF091025-DE
Date de télétransmission : 14/10/2025
Date de réception préfecture : 14/10/2025

Nombre de Membres

Composant le Conseil Municipal : 45
En exercice : 45
Présents à la séance
Ou représentés : 43

MAIRIE DE MAISONS-ALFORT

EXTRAIT

Du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

SESSION ORDINAIRE

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi 9 octobre à 19 heures, les Membres composant le Conseil Municipal se sont réunis sous la présidence de Madame Marie France PARRAIN, Maire, pour la tenue de la séance ordinaire publique qui s'est déroulée en Mairie, à laquelle ils ont été convoqués par courriel le 30 septembre 2025, conformément à l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents :

Mme PARRAIN, Maire,
M. CAPITANIO, Mme HERVÉ, M. CHAULIEU, Mme PEREZ, M. CADEDDU,
Mme HARDY, M. BORDIER, Mme BEYO, M. MARIA

Adjoint au Maire

Mme VIDAL, MM. SAMBA, HERBILLON, REMINIAC, LEJEUNE,
Mmes CHAPTAL, YVENAT, DELESSARD, PAIRON, FRANCKHAUSER,
MM. FRESSE, FRANCINI, Mme SOUBABERE, M. MONFORT, Mme DOUIS,
MM. DELEUSE, TENDIL, Mme LEYDIER, MM. SIMEONI, BALLERINI,
Mmes LATOUR, PANASSAC, M. MAUBERT

Conseillers Municipaux**Absents représentés :**

conformément à l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales
M. BARNOYER, ayant donné mandat à M. LEJEUNE
Mme HERMOSO, ayant donné mandat à Mme BEYO à partir de la question n°29
M. TURPIN, ayant donné mandat à Mme DOUIS
Mme VINCENT, ayant donné mandat à M. CHAULIEU
M. MAROUF, ayant donné mandat à Mme PEREZ jusqu'à la question n°12
M. LEFEVRE, ayant donné mandat à M. BORDIER
Mme PHILIPONET, ayant donné mandat à M. DELEUSE jusqu'à la question n°1
M. HUGON, ayant donné mandat à Mme HARDY
M. GORDE-GROSJEAN, ayant donné mandat à Mme HERVÉ jusqu'à la question n°8
M. BETIS, ayant donné mandat à Mme PANASSAC

Absents excusés :

M. BOUCHÉ
Mme LE ROUX

Les Membres présents formant la majorité des Conseillers en exercice peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Madame le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité de l'article L.2121-15 du Code précité à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal pour la présente session.

M. MARIA ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il accepte.

Ces formalités remplies la séance du Conseil Municipal a commencé à 19 heures.

Accusé de réception en préfecture
094-219400462-20251009-DEL29AF091025-DE
Date de télétransmission : 14/10/2025
Date de réception préfecture : 14/10/2025